



Mairie d'AUBY
Attribution mission de maîtrise d'œuvre
relative à la restructuration des abords
de l'église d'Auby
Décision n° 2025/125/MP

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 
ID : 059-215900283-20250711-DD_2025_125-AR

Publié le 11 juillet 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ;

Considérant le DCE relatif au marché « mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration des abords de l'église d'Auby » ;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 150 400.00 € HT

Vu la décision de l'administration du 24 mars 2025 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 13 mai 2025 à 12h00;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires ;

Considérant que trois (3) offres sont parvenues ;

Considérant le rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études VERDI et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit à STUDIO YANN TAVART pour un montant de 188 935,67 € HT soit 226 722,80 € TTC.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2025.

Le Maire,

Décide

Article 1^{er}

D'approuver le rapport d'analyse des offres rédigé par le bureau d'études VERDI.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit à STUDIO YANN TAVART pour un montant de 188 935,67 € HT soit 226 722,80 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250711-DD_2025_125-AR



Mairie d'AUBY
Attribution mission de maîtrise d'œuvre
relative à la restructuration des abords
de l'église d'Auby
Décision n° 2025/125/MP

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site de la ville, inscrite au registre de la Commune et transmise au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Bernard CZECH,

Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 11 juillet 2025